

5. FONCTIONNEMENT

Sur le côté droit de l'appareil, se trouve le bouton Marche / Arrêt et celui du thermostat d'ambiance. Le bouton 0/I met l'appareil en service lorsqu'il est sur la position I. Le thermostat électronique d'ambiance permet de maintenir avec précision (à 1/10e de degrés près) une température constante dans le local. FIG.D.

✓ REGLAGE DE LA TEMPERATURE

Tourner le bouton du thermostat jusqu'au niveau souhaité (confort entre 6 et 8), dès que la température est atteinte, le voyant s'allumera et s'éteindra selon les cycles de chauffe. Le réglage est à affiner d'une pièce à l'autre selon la puissance du radiateur, les caractéristiques de la pièce et l'appréciation personnelle du confort par l'occupant. Si on désire tenir un local à l'abri du gel, en cas d'occupation par exemple, placer le bouton de thermostat sur * en laissant l'interrupteur sur I.

6. ENTRETIEN

Pour conserver les performances de l'appareil, il est nécessaire d'effectuer régulièrement un dépoussiérage de l'intérieur de celui-ci en passant l'aspirateur sur les grilles de l'appareil. Pour enlever la poussière, utiliser un chiffon doux. Pour enlever une tache, humidifier le chiffon. Ne jamais utiliser de produits abrasifs qui risqueraient de détériorer le revêtement Epoxy Polyester.

Bon de garantie

Cachet du vendeur

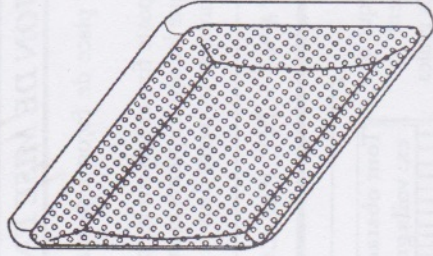
TYPE :
 PUISSANCE :
 DATE DE :
 FABRICATION :
 DATE DE :
 MISE EN SERVICE :

CET APPAREIL A ETE ETUDIE, CONÇU ET REALISE AVEC SOIN
 POUR VOUS DONNER ENTIERE SATISFACTION

NOIROT
 107 Bd NEY 75883 PARIS
 SA CAPITAL 40 054 100 N°SIRET 334 981 958

Radiant

Panneau rayonnant



Manuel d'utilisation Installation et bon de garantie (à lire attentivement avant toute opération et à conserver)

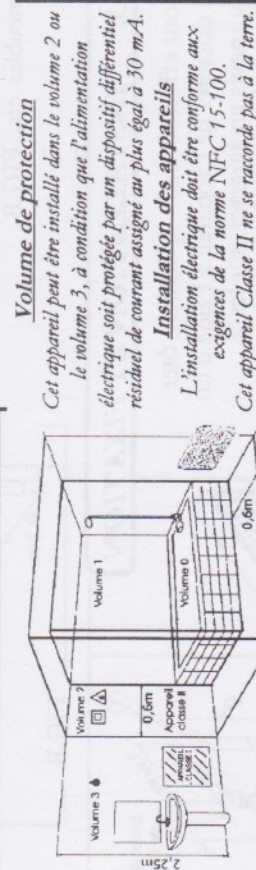


FIG.A

1. CARACTERISTIQUES

✓ CE RADIANT EST UN APPAREIL :

- Classe II, cat B. ☐
- Protégé contre les projections d'eau. ☒

✓ LES COMMANDES COMPRENNENT :

- Un thermostat d'ambiance électronique.
- 1 Bouton de réglage du thermostat.
- 1 Bouton Marche / Arrêt 0/1.

REFERENCE	PUIS. (W)	TENSION (V)	INTENSITE (A)	HAUT (mm)	LARG (mm)	EPAIS. (mm)	POIDS (kg)
7725.2	750	230	3.3	454	535	117	5.0
7725.3	1000	230	4.3	454	640	117	6.0
7725.4	1250	230	5.4	454	745	117	7.3
7725.5	1500	230	6.5	454	850	117	7.6
7725.7	2000	230	8.7	454	1060	117	9.3

2. RECOMMANDATION DE MISE EN PLACE

En règle générale, cet appareil se place de façon à ce que la chaleur produite brasse le maximum du volume d'air.

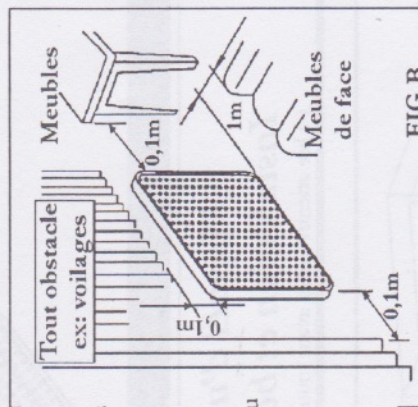
L'appareil doit être raccordé à un poste fixe et suivant les prescriptions en vigueur. Il doit être installé de façon à ce que les interrupteurs et autre dispositif de commande ne puissent être touchés par une personne se trouvant dans la baignoire ou dans la douche.

►► IMPORTANT : NE PAS COUVRIR

Si l'appareil est recouvert il y a risque de surchauffe. Il est donc formellement interdit de couvrir ou d'obstruer les grilles d'entrée ou de sortie d'air au risque d'incidents ou de dégradations de l'appareil.

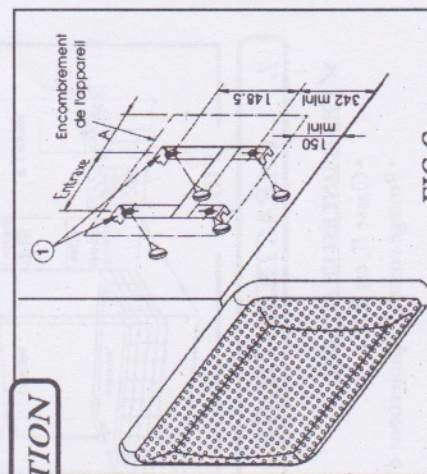
Eviter le positionnement en allège d'une fenêtre, derrière les rideaux, les portes, ou sous une bouche d'extraction d'air.

Respecter les distances minimum d'installation au sol, aux parois, aux meubles, etc...FIG.B.



3. INSTALLATION ET FIXATION

Pour effectuer cette opération, ôter le dossier de l'appareil à l'aide d'un tournevis en agissant sur les 2 pattes repère 1. Poser le dossier sur la paroi à l'aide de 3 ou 4 vis (diam.5,5mm max.) en s'assurant de l'orienter dans le bon sens et à la bonne hauteur FIG.C.



PUISSANCES	750W	1000W	1250W	1500W	2000W
ENTRAXE	248 mm	320 mm	405 mm	535 mm	535 mm

Pour faciliter l'obtention de la cote minimale de 150 mm (bas de l'appareil par rapport au sol) il suffit de placer le dossier contre le mur, pattes inférieures posées au sol, pour avoir grâce aux trous centraux Rep. A FIG.C la position du ou des perçages inférieurs.

4. RACCORDEMENT ELECTRIQUE

L'installation doit comporter un dispositif de coupure omnipolaire ayant une distance d'ouverture des contacts d'au moins 3mm. L'alimentation électrique doit être protégée par un dispositif différentiel résiduel de courant assigné au plus égal à 30 mA., dans le cas d'une installation dans un local contenant une baignoire ou une douche.

Utiliser le câble souple (2X1ou1.5mm² HO5 VVF) monté d'origine et raccorder au réseau par l'intermédiaire d'une boîte de raccordement (fil marron = phase, fil bleu = neutre).

►► IMPORTANT

Si le câble d'alimentation de cet appareil est endommagé, il doit être remplacé impérativement par un atelier de réparations, reconnu par le fabricant, car des outils spéciaux sont nécessaires.

Vérifier le serrage correct des fils dans les bornes de la boîte de raccordement. Parce qu'il est à **DOUBLE ISOLEMENT**, cet appareil ne doit en aucun cas être raccordé à la terre.

Conditions de garantie

La Garantie est strictement limitée au remplacement gratuit ou à la réparation en usine de la pièce ou des pièces reconnues défectueuses. Le constructeur garantit ses appareils de chauffage électrique 2 ANS contre tous vices de fabrication. Dès que l'accord de principe est donné par le constructeur pour le retour des pièces, celles-ci doivent être expédiées franco de port et d'emballage dans les 15 jours. Les frais de démontage et de remontage ne peuvent en aucun cas être à titre de dommages et intérêts pour quelle cause que ce soit. Le constructeur ne peut en particulier être rendu responsable des conséquences directes ou indirectes des défauts tant sur les personnes que sur les biens et il est expressément stipulé par ailleurs que la charge d'installation des appareils ne lui incombe aucunement. La garantie ne peut pas intervenir si les appareils ont fait l'objet d'un usage anormal et ont été utilisés dans des conditions d'emploi autres que celles pour lesquelles ils ont été construits. Elle ne s'appliquera pas non plus en cas de détérioration ou accident provenant de négligence, défaut de surveillance ou d'entretien ou provenant d'une transformation du matériel.

ASSURANCE DU PERSONNEL :

En cas d'accident survenant à quel que moment et pour quelle cause que ce soit, la responsabilité du constructeur est limitée à son personnel propre et à sa fourniture.

CONTESTATION :

Dans le cas de contestation, quelles que soient les conditions de vente et de paiement acceptées, le tribunal de commerce de Paris sera seul compétent. Les dispositions du présent bon de garantie ne sont pas exclusives du bénéfice au profit de l'acheteur de la garantie légale pour défauts et vices cachés qui s'applique en tout état de cause dans les conditions des articles 1641 et suivants du code civil.

Pour satisfaire à votre réclamation, veuillez rappeler les références portées sur la plaque signalétique fixée sur l'appareil.